



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour distribution immédiate

BRP PUBLIE LES RÉSULTATS POUR SON 3^E TRIMESTRE DE L'AF2018



Le véhicule Can-Am Maverick Trail de BRP, qui peut accéder à un impressionnant réseau de sentiers grâce à sa largeur de 127 cm, procure une des plus belles expériences de randonnée en sentiers.

© BRP 2017

Faits saillants du trimestre vs T3 AF2017 :

- Revenus de 1 241 millions de \$, soit une augmentation de 15 % et un record pour un 3^e trimestre ;
- Marge brute de 329 millions de \$, soit 26,6 % des revenus, une augmentation de 7 % ;
- BAIIA normalisé^[1] de 199 millions de \$, une augmentation de 1 %
- Bénéfice net de 78 millions de \$ ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action de 0,75 \$, une hausse de 0,05 \$ par action ;
- Bénéfice net normalisé^[1] de 109 millions de \$ ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué normalisé par action^[1] de 1,05 \$, une augmentation de 0,12 \$ par action ;
- Modification de la facilité à terme de la Société comprenant une réduction du taux d'intérêt de 0,50 % et une augmentation de sa capacité de 100 millions \$ US ; et
- Entrée dans le segment des côte à côte pour sentiers avec le modèle Can-Am Maverick Trail.

De plus, la Société a annoncé hier l'ajout d'un modèle d'entrée de gamme et de modèles pour la course dans la boue à la gamme de véhicules Can-Am Maverick X3.

Valcourt (Québec), le 1^{er} décembre 2017 – BRP Inc. (TSX:DOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 octobre 2017. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les

^[1] Se reporter au tableau de rapprochement à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

résultats financiers complets sont disponibles au www.sedar.com, ainsi que sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

« Je suis fier de l'élan que nous avons dans les ventes au détail et de l'excellente exécution dont notre équipe a fait preuve à l'échelle mondiale; nos résultats du troisième trimestre frappent la cible et constituent un record historique pour BRP, a déclaré José Boisjoli, président et chef de la direction. Lors de l'événement avec nos concessionnaires à Dallas, nos plus récents produits ont reçu un excellent accueil. Nous sommes entrés dans un nouveau segment de marché avec le véhicule Can-Am Maverick Trail, nous avons présenté une nouvelle plateforme pour plusieurs motomarines Sea-Doo et nous avons annoncé le lancement de modèles Spyder d'entrée de gamme débutant à moins de 10 000 \$ US pour l'automne prochain. »

« Nous annonçons également aujourd'hui une deuxième phase d'investissement pour augmenter notre capacité de production pour les véhicules côte à côte et la motorisation, qui devrait être complétée au cours de l'exercice 2020, ajoute M. Boisjoli. Cette décision témoigne de la forte croissance que connaît notre secteur d'activité côte à côte Can-Am et de notre engagement à le développer encore plus. »

« Dans l'ensemble, compte tenu des tendances de l'industrie, de l'environnement concurrentiel et de l'économie mondiale, je me réjouis de nos excellents résultats, a conclu M. Boisjoli. Je suis convaincu que nous atteindrons nos objectifs de l'année complète, incluant la croissance du bénéfice normalisé par action de 15 % à 20 %. »

Faits saillants du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 octobre 2017

Les **revenus** ont augmenté de 160,3 millions de dollars, ou 14,8 %, pour se chiffrer à 1 240,5 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 octobre 2017, comparativement à 1 080,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2016. L'augmentation des revenus découle principalement de la hausse des ventes en gros de produits toutes saisons et de produits saisonniers. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une fluctuation défavorable des taux de change de 29 millions de dollars.

La **marge brute** a augmenté de 22,2 millions de dollars, ou 7,2 %, pour se chiffrer à 329,4 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 octobre 2017, comparativement à 307,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2016. Cette augmentation de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 15 millions de dollars. Le pourcentage de la marge brute a diminué de 180 points de base pour atteindre 26,6 %, comparativement à 28,4 % pour le trimestre terminé le 31 octobre 2016. La diminution est principalement attribuable à la hausse des coûts du programme de vente qui découle de la hausse des ventes au détail, de la hausse des coûts de production et de la fluctuation défavorable du taux de change, facteurs en partie contrebalancés par la hausse du volume des ventes de véhicules côte à côte et de motoneiges ainsi que par la hausse générale des prix.

Les **revenus** ont augmenté de 357,5 millions de dollars, ou 12,5 %, pour se chiffrer à 3 223,7 millions de dollars pour la **période de neuf mois** terminée le 31 octobre 2017, comparativement à 2 866,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2016. L'augmentation des revenus découle principalement d'une hausse des ventes en gros de produits toutes saisons et de produits saisonniers. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une fluctuation défavorable des taux de change de 22 millions de dollars.

La **marge brute** a augmenté de 77,0 millions de dollars, ou 11,4 %, pour se chiffrer à 750,3 millions de dollars pour la **période de neuf mois** terminée le 31 octobre 2017, comparativement à 673,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2016. Cette augmentation de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 10 millions de dollars. Le pourcentage de la marge brute a diminué de 20 points de base pour atteindre 23,3 %, comparativement à 23,5 % pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2016. La diminution est principalement attribuable à une hausse des coûts de production et à une hausse des coûts du programme de vente qui découle de la hausse des ventes au détail, partiellement contrebalancées par une composition favorable des ventes de produits, une hausse du volume de ventes de véhicules côte à côte ainsi qu'une augmentation générale des prix.

Données sur le bénéfice net

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois terminées les	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2017	31 octobre 2016
(en millions de dollars canadiens)				
Revenus par catégorie				
Produits toutes saisons	460,9 \$	383,9 \$	1 290,7 \$	1 110,4 \$
Produits saisonniers	491,7	417,1	1 116,8	984,4
Systèmes de propulsion	93,5	94,2	304,5	305,2
PAV	194,4	185,0	511,7	466,2
Revenus totaux	1 240,5	1 080,2	3 223,7	2 866,2
Coût des ventes	911,1	773,0	2 473,4	2 192,9
Marge brute	329,4	307,2	750,3	673,3
<i>En pourcentage des revenus</i>	26,6 %	28,4 %	23,3 %	23,5 %
Charges d'exploitation				
Vente et marketing	77,3	63,3	219,8	214,5
Recherche et développement	47,4	44,0	146,0	137,4
Frais généraux et administratifs	38,4	38,6	126,0	118,7
Autres charges (revenus) d'exploitation	4,3	(1,7)	11,1	63,8
Total des charges d'exploitation	167,4	144,2	502,9	534,4
Bénéfice d'exploitation	162,0	163,0	247,4	138,9
Frais financiers nets	14,6	15,9	41,9	47,4
(Gain) perte de change sur la dette à long terme	30,9	24,5	(5,7)	(56,7)
Bénéfice avant impôt	116,5	122,6	211,2	148,2
Charge d'impôt	38,7	43,9	51,8	27,6
Bénéfice net	77,8 \$	78,7 \$	159,4 \$	120,6 \$
Montant attribuable aux actionnaires	77,7 \$	78,7 \$	159,0 \$	120,6 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,1 \$	— \$	0,4 \$	— \$
BAlIA normalisé¹	199,2 \$	196,9 \$	361,4 \$	298,4 \$
Bénéfice net normalisé¹	109,3 \$	104,4 \$	158,2 \$	110,2 \$
Bénéfice (perte) par action – de base	0,75 \$	0,70 \$	1,46 \$	1,06 \$
Bénéfice (perte) par action – dilué(e)	0,75	0,70	1,45	1,06
Bénéfice normalisé par action – de base ¹	1,06	0,93	1,45	0,97
Bénéfice normalisé par action – dilué ¹	1,05	0,93	1,44	0,97

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR CATÉGORIE**Produits toutes saisons**

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 77,0 millions de dollars, ou 20,1 %, pour se chiffrer à 460,9 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2017, comparativement à 383,9 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2016. L'augmentation découle de la hausse du volume des ventes de véhicules côte à côte, qui s'explique principalement par l'introduction du Can-Am Maverick X3 et du Can-Am Maverick Trail. L'augmentation a été en partie contrebalancée par la baisse des ventes en gros de véhicules Spyder ainsi que par une fluctuation défavorable des taux de change de 11 millions de dollars.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 74,6 millions de dollars, ou 17,9 %, pour se chiffrer à 491,7 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2017, comparativement à 417,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2016. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse du volume des ventes de motoneiges, qui tient principalement au fait que les expéditions se sont réalisées plus tôt qu'au cours de l'exercice précédent ainsi qu'à la composition favorable des produits. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par la fluctuation défavorable du taux de change de 12 millions de dollars.

Systèmes de propulsion

Les revenus tirés des systèmes de propulsion ont diminué de 0,7 million de dollars, ou 0,7 %, pour se chiffrer à 93,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2017, comparativement à 94,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2016. La diminution comprend une fluctuation défavorable du taux de change 2 millions de dollars.

PAV (Pièces, accessoires, vêtements et autres services)

Les revenus tirés des PAV ont augmenté de 9,4 millions de dollars, ou 5,1 %, pour se chiffrer à 194,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2017, comparativement à 185,0 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 octobre 2016. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes d'accessoires pour les véhicules côte à côte ainsi qu'à l'augmentation du volume de ventes de pièces liées aux motoneiges. L'augmentation a été en partie contrebalancée par une fluctuation défavorable du taux de change de 4 millions de dollars.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 23,2 millions de dollars, ou 16,1 %, pour atteindre 167,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2017, comparativement à 144,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 octobre 2016. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des coûts de vente et de marketing à l'égard des investissements continus dans les produits.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration a approuvé le versement d'un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action avec droit de vote subalterne et par action à droit de vote multiple qui sera versé le 12 janvier 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 décembre 2017. Le versement de chaque dividende trimestriel est assujéti à la déclaration de celui-ci par le conseil d'administration. Le montant réel de chaque dividende trimestriel, ainsi que la date de déclaration, la date de référence et la date de versement, sont au gré du conseil d'administration.

Perspectives pour l'année financière 2018

Les perspectives de BRP présentées le 1^{er} septembre 2017 sont ajustées comme suit :

Éléments financiers	Cibles pour l'AF18 par rapport aux résultats de l'AF17
Revenus	
Produits toutes saisons	Hausse de 11 à 12 % (resserrée de hausse de 8 à 12 %)
Produits saisonniers	Hausse de 1 à 3 % (resserrée de baisse de 1% à hausse de 3 %)
Systèmes de propulsion	Baisse de 2 % à Hausse de 1% (diminution de stable à hausse de 5 %)
PAV	Hausse de 7 à 9 % (resserrée de baisse de 5 % à 9%)
Revenus totaux de la Société	Hausse de 6 à 8 % (resserrée de hausse de 4 à 8 %)
BAIIA normalisé ^[1]	Hausse de 10 à 13 %
Taux d'imposition effectif^[2]	27 – 28 % (vs 28,6 % en AF17) (diminution d'une fourchette de 28 à 29%)
Bénéfice net normalisé^{[1] [3]}	Hausse de 11 à 16 % (resserrée de hausse de 10 à 16 %)
Bénéfice dilué par action normalisé^{[1] [3]}	Hausse de 15 à 20 % à une fourchette de 2,25 \$ à 2,35 \$ (resserrée de hausse de 14 à 20 % – 2,23 à 2,35 \$)
Acquisitions d'immobilisations	240 à 255 millions de dollars

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

^[2] Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

^[3] Basé sur un amortissement de 155 millions de \$ comparé à 133 millions de \$ à l'AF17, 59 millions de \$ en frais financiers nets et 108,5 millions d'actions.

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF18, bien qu'elles étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncés ou de se produire après le 30 novembre 2017. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la

manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

Conférence téléphonique et webdiffusion

À 9 h aujourd'hui (HE), BRP Inc. tiendra [une conférence téléphonique et une webdiffusion](#) en anglais seulement pour traiter de ses résultats du troisième trimestre de l'année financière 2018. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement 4276978), composez le 514-392-0235 ou 800-564-3880 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez pour les numéros d'accès international](#).

Le rapport de gestion, les états financiers et la présentation de la webdiffusion sur ses résultats du troisième trimestre de l'année financière 2018 sont disponibles à la section [Rapports trimestriels](#) du site BRP.

À propos de BRP

BRP (TSX:DOO) est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et commercialisation de véhicules récréatifs motorisés et de systèmes de propulsion. Son portefeuille comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules Can-Am hors route et Spyder, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. BRP conçoit également sa propre gamme dédiée de produits de pièces, accessoires et vêtements. Avec des revenus annuels de 4,2 milliards de dollars canadiens provenant de ventes dans plus de 100 pays, la Société emploie environ 8 700 personnes à travers le monde.

www.brp.com

[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder, Defender, Maverick, X3 et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2018 (notamment les revenus, la marge brute, les charges d'exploitation, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice net normalisé et le bénéfice normalisé par action), les énoncés relatifs à la déclaration de dividendes, les énoncés relatifs au lancement et les détails de l'importante offre publique de rachat proposée ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les perspectives financières pour l'AF18 ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la concurrence, les lois fiscales applicables aux activités de la Société et les fluctuations des taux de change. En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle : l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; incapacité de se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance; les ventes et les activités internationales; la défaillance de systèmes de technologie de l'information ou une atteinte à la sécurité; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques; une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits; l'incapacité à bien gérer les niveaux des stocks; la violation de droits de propriété intellectuelle et les litiges connexes; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; la détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de la Société; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante de Beaudier inc. et 4338618 Canada inc. (ensemble le « groupe Beaudier ») et de Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l. (« Bain Capital »); les ventes futures d'actions de la Société par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société. D'autres éléments comme les coûts de restructuration pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.

La Société est d'avis que les mesures non définies par les IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois terminées les	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Bénéfice net	77,8 \$	78,7 \$	159,4 \$	120,6 \$
Éléments normalisés				
(Gain) perte de change sur la dette à long terme	30,9	24,5	(5,7)	(56,7)
Reprise de coûts de restructuration ¹	—	(0,4)	—	(0,8)
Perte découlant d'un litige ²	—	0,3	5,7	62,9
Autres éléments	0,5	1,1	0,5	2,7
Ajustement au titre de l'impôt	0,1	0,2	(1,7)	(18,5)
Bénéfice net normalisé	109,3	104,4	158,2	110,2
Charge d'impôt normalisée	38,6	43,7	53,5	46,1
Frais financiers ajustés	15,1	14,8	43,8	46,2
Produits financiers ajustés	(0,5)	—	(1,9)	(1,5)
Amortissement	36,7	34,0	107,8	97,4
BAIIA normalisé	199,2 \$	196,9 \$	361,4 \$	298,4 \$

1 La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

2 La Société a enregistré des pertes relativement à la violation présumée de brevets avec un de ses concurrents.

-30-

Pour les médias :

Sylvain Larocque
 Conseiller principal, Relations avec les médias
 T 450 532-5107
valerie.bridger@brp.com

Pour les investisseurs :

Philippe Deschênes
 Analyste financier
 T 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com